Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_12-DE

Publié le 17/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_12-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_12-DE

CC_2026_12 : Tourisme : Projet « Porte du Vent » : adhésion au groupement de commande

Dans le cadre du plan d'action de la Destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps, les quatre intercommunalités partenaires qui la constituent (Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre et Mer, Leff Armor communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération) souhaitent concrétiser la valorisation touristique et pédagogique du territoire autour du parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc.

Le projet intitulé « Les Portes du Vent » a par conséquent pour ambition de créer quatre espaces d'interprétation consacrés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.

Ces espaces seront aménagés sur des sites existants :

- le siège de l'Office de tourisme Falaises d'Armor à Lanvollon,
- le Centre de découverte Milmarin à Ploubazlanec,
- la Maison de la Baie à Hillion,
- l'Office de tourisme Cap d'Erquy Lamballe-Armor à Erquy.

Chaque "Porte du Vent" proposera une approche complémentaire autour du vent, de la mer, de la transition énergétique et de la pédagogie scientifique, dans une logique de répartition des flux touristiques à l'échelle du territoire.

Afin d'assurer une cohérence scénographique et muséographique entre les quatre sites, et de rationaliser les coûts et les procédures d'achat, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre les quatre intercommunalités membres de la Destination.

Ce dispositif permettra de lancer une seule procédure de marché public pour sélectionner un prestataire commun chargé de la conception, de la scénographie, de la fabrication et de l'installation du mobilier des quatre « Portes du Vent ».

Le projet se décompose en deux grandes phases :

-La première concerne l'étude préalable (2024–2026). L'étude muséographique est conduite par les prestataires Maitres du Rêve et Ubiscène, représentant un coût total de 40 278 € TTC. Le dispositif Ibreizh prend en charge 80% de la somme, la Région 10% et le reste à charge est réparti entre les intercommunalités membres de la Destination.

-La deuxième phase est l'aménagement des quatre sites, à partir de 2026 : le coût global estimé des aménagements est de 92 000 € TTC par site, soit un total de 368 000 € TTC pour les quatre sites. Le dispositif IBReizh soutient chaque site à hauteur de 50 000 € et la subvention Région Bretagne est à hauteur de 35 000 € par site. Le reste à charge de 7 000 € par site peut être majoré selon les choix de chaque maître d'ouvrage.

Le groupement de commandes permet de lancer une seule procédure d'achat commune, mais chaque collectivité paie uniquement les travaux qui la concernent. Les coûts d'investissement (travaux, équipements) et dépenses afférentes à l'aménagement sont pris en charge individuellement par chaque intercommunalité sur son site, selon les besoins identifiés.

Les frais de coordination (frais de structure liés au personnel de la Destination qui assurent la gestion de la commande) seront répartis conformément à la clé de répartition fixée dans l'avenant à la convention d'entente, soit 20 % des charges du personnel dédié à la coordination.

Vu l'article L.2113-7 du Code de la commande publique,

Vu la convention telle que jointe en annexe,

Entendu l'exposé de madame la vice-présidente,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_12-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation des "Portes du Vent", et **APPROUVE** la convention constitutive jointe en annexe,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou